



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
5 juillet 2022
Français
Original : anglais

Deuxième session ordinaire de 2022
29 août-1^{er} septembre 2022, New York
Point 3 de l'ordre du jour provisoire
Programmes de pays et questions connexes

**Descriptif de programme de pays pour le Ghana
(2023-2027)**

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Rôle du PNUD au regard du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	2
II. Priorités du programme et partenariats	4
III. Administration du programme et gestion des risques	9
IV. Contrôle de l'exécution et évaluation du programme	10
Annexe	
Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour le Ghana (2023-2027)	12



I. Rôle du PNUD au regard du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable

1. Le Ghana est un pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure, dont la population est estimée à 30,8 millions d'habitants en 2021, soit cinq fois plus que lorsqu'il a obtenu son indépendance en 1957. Il compte près d'un demi-million de plus de femmes (50,7 %) que d'hommes (49,3 %). Les jeunes et les personnes handicapées représentent respectivement 38 % et 7,8 % de la population. En 2019, l'indice de développement humain du pays était de 0,611, ce qui le classe à la 138^e place sur 189 pays et dans la catégorie des pays à développement humain moyen. Avec un indice d'inégalité de genre de 0,538, le pays occupe également la 138^e place sur 189 pays. En 2020, 45,6 % de la population ghanéenne était classée dans la catégorie des personnes touchées par la pauvreté multidimensionnelle, ce qui risquait de compromettre les progrès nationaux dans la réalisation des objectifs de développement durable¹. D'une manière générale, les taux élevés de pauvreté en milieu rural et les inégalités spatiales ont entraîné un exode rural rapide du nord vers le sud, qui ne s'est pas accompagné d'une augmentation du nombre d'offres d'emploi décent et de services de base dans les villes. Les jeunes et les femmes sont les plus touchés.

2. Le bilan commun de pays des Nations Unies indique que des progrès considérables ont été réalisés pour faire avancer les priorités nationales de développement et les objectifs de développement durable au cours des dernières décennies². Toutefois, il ressort du rapport qu'en dépit de la forte croissance du produit intérieur brut (PIB) au cours de la dernière décennie, l'économie ghanéenne doit encore réaliser une transformation structurelle importante et faire des progrès en ce qui concerne l'échelle des revenus. L'économie reste fortement tributaire du secteur agricole, malgré la forte croissance du secteur des services, qui contribue au PIB et à l'absorption de la main-d'œuvre³. En outre, la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) a eu un impact considérable sur les activités économiques. En effet, le pays a enregistré un ralentissement de la croissance économique, qui est passée de 6,5 % en 2019 à 0,4 % en 2020. Le secteur des microentreprises et petites et moyennes entreprises, qui génère jusqu'à 70 % du PIB national a été particulièrement touché par la pandémie. Si l'économie ghanéenne est sur la voie de la reprise la pandémie de COVID-19, elle doit relever de nouveaux défis nés de la crise entre la Russie et l'Ukraine, qui induit des chocs pétroliers mondiaux ainsi qu'une hausse des prix du carburant et des denrées alimentaires⁴.

3. Le bilan commun de pays indique également qu'au Ghana, la pauvreté, les moyens de subsistance, le genre et la géographie continuent de déterminer le niveau de vulnérabilité face aux changements climatiques. On suppose que les personnes vivant sous le seuil de pauvreté ont une capacité réduite d'adaptation aux changements climatiques⁵. Le rapport indique qu'en dépit de la trajectoire ascendante de la gouvernance démocratique, les lacunes des capacités nationales en matière de prestation de services publics, les aspects contestés de l'état de droit et des droits humains, et la participation limitée des citoyens (en particulier des femmes, des jeunes et d'autres groupes marginalisés) contribuent à affaiblir les contrats sociaux et

¹ NDPC/GoG (2019), « Ghana : rapport de l'examen national volontaire sur la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 », p. 118.

² ONU Ghana (2021), Analyse commune de pays des Nations Unies pour la République du Ghana.

³ ONU Ghana (2021), « Analyse de la transformation économique », exposé thématique du bilan commun de pays, p. 52.

⁴ Notre d'information du PNUD Ghana sur les conséquences de la guerre entre la Russie et l'Ukraine sur le Ghana.

⁵ Banque mondiale (2020), Analyse de l'environnement national au Ghana.

à engendrer un manque de confiance dans les institutions clés. En outre, les dividendes de la paix au Ghana sont mis à mal par l'apparition de nouveaux facteurs de conflit et de menaces internes et sous-régionales pour la stabilité.

4. La vision du Ghana pour réaliser son potentiel de développement, relever les défis recensés, consolider son statut de pays à revenu intermédiaire et soutenir son indépendance vis-à-vis de l'aide extérieure est définie dans plusieurs principaux documents d'orientation et stratégies nationales. Le Programme coordonné des politiques de développement économique et social 2017-2024, qui décrit la vision de l'État pour créer une nation optimiste, confiante et prospère, est au cœur des différentes politiques et stratégies. Il y est recommandé la concrétisation de cette vision par l'utilisation créative des ressources humaines et naturelles du pays, au sein d'une société démocratique, ouverte et équitable dans laquelle la confiance mutuelle règne et des perspectives économiques existent pour tous. Le Programme coordonné des politiques de développement économique et social envisage en outre de moderniser et de transformer l'agriculture, de promouvoir la diversification industrielle et d'accélérer l'accès des jeunes à l'emploi grâce à des stratégies nationales délibérées visant à transposer les objectifs de développement durable au niveau national et à les réaliser, sans laisser personne de côté.

5. Le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable exprime les attentes de l'État à l'égard du système des Nations Unies pour le développement en ce qui concerne la réalisation des priorités stratégiques arrêtées par les pouvoirs publics. Il centralise le programme de transformation économique et l'engagement de ne laisser personne de côté, en accordant une attention particulière aux jeunes du pays et à la réalisation des objectifs de développement durable. Compte tenu des enseignements tirés de l'évaluation du Partenariat des Nations Unies au service du développement durable 2018-2022 (*UN Sustainable Development Partnership (UNSDP)*), le processus d'élaboration du nouveau Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (2022-2025) a adopté une approche de cocréation impliquant des consultations participatives et des contributions de toutes les parties prenantes pour faciliter la mise en œuvre. Le programme de pays du PNUD s'inscrit dans le Plan-cadre de coopération et s'inspire du document de vision du Programme coordonné pour le développement économique et social du Ghana et du document stratégique sur l'indépendance du Ghana vis-à-vis de l'aide extérieure. Ensemble, ils constituent la pièce maîtresse de la réalisation du programme de transformation économique et sociale du Ghana. La vision globale de ces deux documents repose sur l'objectif d'un Ghana riche, inclusif, durable, autonome et résilient, où le peuple est autonome et responsable de l'avenir du pays. Cette vision politique s'accompagne d'engagements pour mettre en œuvre les objectifs de développement durable, l'Agenda 2063 de l'Union africaine et l'Accord de Paris sur le changement climatique (COP21). Ces engagements politiques sont mis en œuvre par l'intermédiaire du plan de relance économique post-COVID-19, du programme CARES du Ghana et du cadre de développement à moyen terme (2022-2025).

6. Le programme de pays pour le Ghana s'inspire également du plan stratégique du PNUD (2022-2025) en mettant l'accent sur trois axes de changement (transformation structurelle, ne laisser personne de côté et renforcer la résilience), ainsi que sur les six solutions types et l'offre stratégique du PNUD pour l'Afrique (2022-2025). Il s'appuie également sur les enseignements tirés des évaluations, notamment l'évaluation indépendante du programme de pays et l'évaluation du Partenariat des Nations Unies au service du développement durable 2018-2022. Les deux piliers du descriptif de programme de pays sont alignés sur le cadre politique national de développement à moyen terme (2022-2025), en particulier les objectifs visant à construire un pays prospère ; conserver l'environnement naturel et

l'environnement construit ; maintenir un pays stable, uni et sûr, et renforcer la résilience pour faire face aux menaces de différents risques et chocs, y compris la pandémie de COVID-19. Les domaines prioritaires du programme sont également alignés sur les 19 mesures à prendre suggérées dans la version actualisée de la contribution déterminée au niveau national et ont le potentiel d'optimiser les synergies entre l'adaptation et la diversification économique, ce qui se traduira par des retombées bénéfiques dans le domaine de l'atténuation⁶.

7. L'avantage comparatif du PNUD provient de son positionnement stratégique en tant que partenaire de confiance et de longue date de l'État au cours des cycles de programmation précédents, ainsi que des activités en cours aux niveaux national et infranational pour faire progresser la réalisation des objectifs de développement durable. Comme le montre l'évaluation indépendante du programme de pays, le PNUD a fait ses preuves dans l'appui aux progrès en matière de développement et aider les partenaires à respecter leurs priorités, conformément au Plan-cadre de coopération dans les domaines de l'autonomisation des femmes et des jeunes, de la paix et de la cohésion sociale, du financement pour le climat, de la transition numérique et de l'apprentissage. À l'avenir, le PNUD contribuera aux objectifs du Plan-cadre de coopération en jouant un rôle stratégique dans l'établissement de partenariats avec les pouvoirs publics, les organisations de la société civile, les partenaires de développement et le secteur privé pour accélérer la mise en œuvre des objectifs de développement durable. En tant que partenaire de choix pour le renforcement des capacités institutionnelles, le PNUD continuera à tirer parti de l'expertise de ses centres d'innovation et du laboratoire d'accélération pour encourager l'innovation et la créativité qui permettent de renforcer les institutions et les systèmes et de favoriser le développement inclusif.

8. Pour parvenir à des résultats d'ensemble plus solides pour le peuple ghanéen, le PNUD privilégiera la collaboration au sein du système des Nations Unies redynamisé et ne manquera pas de faire appel à des ressources et des compétences complémentaires. Cet objectif sera atteint par l'application d'approches intégrées visant un changement transformateur.

II. Priorités du programme et partenariats

9. La théorie générale du changement peut être résumée comme suit : **SI** les capacités des pouvoirs publics et des populations en matière de croissance durable, résiliente et inclusive et de transformation structurelle sont améliorées, **SI** les politiques, les stratégies et les cadres institutionnels visant à stimuler une gouvernance responsable, inclusive et à l'écoute et la cohésion sociale sont renforcés, et **SI** l'égalité des genres est intégrée et que les femmes, les jeunes et les autres groupes marginalisés sont conduits vers l'autonomie ; **ALORS** tous les citoyens bénéficieront d'une économie inclusive et transformée, créatrice d'emplois, et **ALORS** les citoyens bénéficieront d'institutions transparentes, responsables, inclusives et d'une meilleure intendance de l'environnement, ce qui conduira à une amélioration du développement socioéconomique dans un Ghana où les populations vivent en paix et dans la cohésion sociale.

10. Le programme de pays du PNUD pour le Ghana tire ses priorités de la vision du Plan-cadre de coopération qui s'inspire d'un système des Nations Unies pour le développement cohérent, innovant, réactif et souple, et vise à promouvoir et à soutenir la mise en œuvre des objectifs de développement durable pour un Ghana inclusif et

⁶ Version actualisée de la contribution déterminée au niveau national au titre de l'Accord de Paris (2020-2030).

résilient. Le PNUD fournira une expertise en matière d'investissement, notamment en matière de structuration financière catalytique, de réduction des risques et de déploiement de capitaux, afin de favoriser la mobilisation des ressources pour le financement du climat et la réalisation des objectifs de développement durable. Le PNUD appliquera une approche de développement global fondée sur ses résultats tels que publiés dans l'évaluation indépendante du programme de pays et diverses évaluations et enquêtes. Outre ses propres rapports, le PNUD exploitera également les données des rapports analytiques du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et des rapports d'analyse environnementale par pays de la Banque mondiale afin d'éclairer la conception de programmes axés sur la gestion des ressources naturelles et la remise en état des paysages dégradés. Le programme de pays garantira l'utilisation d'une approche fondée sur les droits humains dans toutes les activités du programme, y compris le principe de « ne laisser personne de côté », pour garantir le respect de tous les droits fondamentaux (économiques, sociaux et environnementaux).

11. Dans le contexte de l'accession au statut de pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure, le PNUD Ghana continuera à mettre l'accent sur l'utilisation efficace d'une enveloppe de ressources limitée pour faire progresser le développement équitable et transformateur du Ghana, y compris la consolidation des réformes de la gouvernance. Les principaux domaines de travail seront le développement durable et la croissance inclusive, ainsi que le renforcement des capacités institutionnelles pour la bonne gouvernance, les droits humains, la paix et la sécurité. La mise en œuvre du programme utilisera une approche par portefeuille pour trouver des solutions stratégiques à des défis complexes. L'objectif est de s'affranchir des méthodes de travail « cloisonnées » en se regroupant autour de deux domaines d'activité : i) la résilience et le lien entre la résilience économique et environnementale grâce aux compétences, au financement et à l'accès aux technologies pour les microentreprises et petites et moyennes entreprises, et ii) l'inclusion en atteignant les groupes marginalisés, en les incluant en tant que partenaires et agents du changement, en offrant davantage de possibilités aux jeunes et aux femmes, et en renforçant l'engagement et la participation des citoyens pour prévenir les conflits, maintenir la paix et assurer la cohésion sociale.

Croissance durable, résiliente et inclusive et transformation structurelle

12. Sur la base des recommandations de l'évaluation indépendante du programme de pays et du principe de « ne laisser personne de côté », le PNUD aidera le Gouvernement ghanéen à renforcer le secteur des microentreprises et petites et moyennes entreprises dirigé par des jeunes et des femmes et qui prospère de manière écologique, inclusive et équitable. Cet objectif sera atteint principalement grâce à la conclusion de partenariats avec le secteur privé pour renforcer les capacités des institutions de fournir des services améliorés afin d'aider les microentreprises et petites et moyennes entreprises à innover, d'une part, et à mobiliser des financements supplémentaires, d'autre part, pour accroître la productivité et les possibilités d'emplois décents, en particulier pour les jeunes. Les entreprises seront ainsi en mesure de tirer parti du vaste marché de libre-échange africain. La réalisation des objectifs de développement durable n^{os} 8, 9, 10 et 17 en particulier sera également favorisée.

13. Les conclusions des évaluations récentes suggèrent un approfondissement de la collaboration avec les acteurs clés du développement dans l'action climatique. En étroite collaboration avec le Ministère de l'environnement, des sciences, de la technologie et de l'innovation, le PNUD dirigera les efforts de coordination et de mobilisation des ressources en faveur de l'action climatique. Parallèlement, la Commission forestière, le Ghana Cocoa Board, les assemblées métropolitaines,

municipales et de district et les organisations communautaires collaboreront dans le cadre d'interventions visant à remettre en état les paysages dégradés et à promouvoir une production environnementale durable, en mettant l'accent sur l'agroforesterie. Le secteur privé continue de fournir des financements ciblés et des technologies visant à favoriser l'action climatique et la durabilité environnementale ; les petites et moyennes entreprises et les start-ups seront les premières à intégrer et à adopter des technologies numériques au service des personnes et de la planète.

14. En s'appuyant sur son expertise mondiale et ses capacités de mise en réseau local, le PNUD facilitera l'accès aux outils, approches et technologies innovants développés et testés dans le monde entier pour aider les communautés (en particulier dans le nord ou dans les zones rurales fortement dégradées) à s'adapter au changement climatique, à réduire la vulnérabilité aux catastrophes, à promouvoir la protection de l'environnement, à soutenir le secteur privé pour rendre la production plus durable sur le plan environnemental, et à renforcer la participation du secteur privé aux marchés inclusifs et à la fourniture de produits et de services écologiques. Ce dernier point met l'accent sur les modèles d'entreprise innovants dirigés par des jeunes.

15. Le PNUD continuera à coordonner le soutien avec l'État en conservant les partenariats stratégiques de base avec les assemblées métropolitaines, municipales et de district, les ministères, départements et agences nationaux, les commissions et les autorités de développement, tout en explorant des initiatives de participation des pouvoirs publics aux coûts. En outre, le PNUD renforcera sa collaboration avec d'autres agences des Nations Unies dans le cadre de l'initiative « Unis dans l'action » et tirera parti de ses partenariats existants avec des donateurs bilatéraux et multilatéraux, en particulier les cinq principaux partenaires de développement du dernier cycle du descriptif de programme de pays : le Fonds vert pour le climat, le Fonds pour l'adaptation, les Gouvernements japonais et allemand et le Fonds pour l'environnement mondial (FEM). De nouveaux partenariats avec les organisations de la société civile (pour le plaidoyer, la responsabilité et l'expertise), le monde universitaire (pour la collecte de données de qualité, l'identification de solutions innovantes et la production et la diffusion de connaissances) et le secteur privé (pour l'incubation de sources de ressources innovantes et alternatives, et pour la création d'emplois verts) seront explorés, entretenus et gérés. L'Union africaine, les acteurs régionaux, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), les pôles technologiques, les parlements et les organisations de jeunes s'impliqueront également dans les partenariats du programme.

16. La stratégie de mobilisation des ressources du PNUD comprendra l'élargissement de l'accès aux fonds verticaux tels que le Fonds vert pour le climat, le Fonds pour l'adaptation, le Fonds pour l'environnement mondial et le Protocole de Montréal, ainsi que la rétention des fonds privés en vue de la réalisation des objectifs de développement durable. Le PNUD continuera de s'associer à l'État pour la mise en œuvre du cadre de financement national intégré relatif aux stratégies de financement des objectifs de développement durable aux niveaux infranational et national, afin de compléter la feuille de route nationale de financement des objectifs, une initiative menée par le pays pour formuler un plan d'action visant à débloquer un financement plus important pour leur réalisation⁷.

⁷ Forum économique mondial (2021), feuille de route nationale de financement des objectifs de développement durable : Ghana.

Gouvernance responsable, inclusive et à l'écoute et cohésion sociale

17. Au regard des résultats que le PNUD a obtenus en matière de renforcement des capacités institutionnelles et d'engagement multipartite, il alignera ses efforts sur les priorités nationales et aidera les institutions étatiques et non étatiques à améliorer leurs capacités en explorant des approches innovantes.

18. Pour accélérer la mise en œuvre des objectifs de développement durable, le PNUD soutiendra l'élaboration de politiques percutantes, l'innovation stratégique, la transition numérique, la collecte et l'utilisation de données inclusives et favorisera un accès facile à l'information grâce à des guichets uniques ou des tableaux de bord. Le PNUD soutiendra la Commission nationale de planification du développement et lui fournira un appui technique pour soutenir la collecte de données courantes, les enquêtes et la production d'un recueil des rapports nationaux sur le développement humain et les indices de pauvreté multidimensionnelle. Conjointement avec l'équipe de pays des Nations Unies et d'autres partenaires de développement, le PNUD se concentrera sur les données et les analyses afin de renforcer les systèmes statistiques nationaux pour la planification, le financement et l'établissement de rapports, en accordant une attention particulière à l'inclusion des groupes vulnérables tels que les femmes et les jeunes dans les ensembles de données nationales, et pour assurer la production en temps opportun de données pour l'établissement de rapports sur les objectifs de développement durable.

19. S'appuyant sur le succès rencontré en matière de facilitation de la réforme constitutionnelle et de soutien à la conduite d'élections libres, régulières et transparentes, le PNUD s'associera au Ministère de la justice et au bureau du procureur général ainsi qu'au Parlement pour soutenir les réformes constitutionnelles, électorales et juridiques en cours pour des processus de gouvernance inclusifs et transparents. En collaboration avec la société civile, la Commission électorale nationale indépendante et la Commission nationale pour l'éducation civique, le PNUD renforcera les aspects de l'information des électeurs, la participation des citoyens aux processus électoraux aux niveaux national et local, ainsi que l'expansion et l'adoption de technologies et d'innovations numériques mondialement acceptées pour améliorer la transparence et la gestion efficace des élections générales et locales.

20. Le PNUD jouera un rôle essentiel en créant un environnement favorable à la gouvernance économique, y compris la gestion des ressources naturelles, afin de contribuer à la cohésion sociale et à la réalisation de dividendes économiques centrés sur les personnes. Conformément aux objectifs de développement durable n^{os} 1, 2 et 16, le PNUD fournira des outils, des méthodologies et des capacités visant à soutenir les partenariats entre les organismes des Nations Unies et l'État, afin de renforcer la mobilisation efficace et transparente des revenus. Le PNUD collaborera également avec les institutions nationales d'audit et d'autres organismes des Nations Unies afin de promouvoir une plus grande transparence, une plus grande responsabilité et un meilleur rapport coût-efficacité dans la gestion des finances publiques et le contrôle des flux financiers illicites. Le PNUD renforcera également les partenariats avec les organisations de la société civile pour soutenir le plaidoyer en faveur d'une participation plus inclusive et sur un pied d'égalité des femmes et des jeunes aux processus de prise de décision et à la gestion des écosystèmes de gouvernance des ressources économiques et naturelles.

21. Tirant parti de son rôle de partenaire de confiance, conformément aux recommandations de l'évaluation indépendante du programme de pays, le PNUD soutiendra une collaboration efficace entre les autorités locales, la société civile et les communautés au sens large, ainsi que les partenaires de développement, afin d'établir des espaces de dialogue pour approfondir le discours démocratique, promouvoir une participation inclusive, accroître le pouvoir de décision des femmes et des jeunes, et

exiger la responsabilité. En outre, pour renforcer le contrat social et la réactivité, le PNUD assurera le suivi et la transformation de la prestation de services en contribuant aux dialogues politiques avec les pouvoirs publics nationaux et locaux sur les droits des citoyens et la responsabilité, conformément aux dialogues de financement des objectifs de développement durable⁸. De plus, le PNUD plaidera pour des options politiques sur la croissance économique inclusive et durable et la mise en œuvre des objectifs de développement durable par l'intermédiaire de plateformes coordonnées. Conformément à l'objectif de développement durable n° 5, le PNUD étudiera une intervention conjointe avec ONU-Femmes en partenariat avec le Ministère du genre, de l'enfance et de la protection sociale, les Gouvernements canadien et norvégien, les partis politiques nationaux, l'assemblée nationale et d'autres acteurs pour renforcer les capacités des groupes de femmes et des organisations de la société civile, et remédier au nombre insuffisant de femmes dans les processus politiques et de gouvernance et intégrer l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des jeunes, en se concentrant sur les groupes vulnérables (femmes, enfants, personnes en fin de vie adulte, personnes handicapées et personnes vivant avec le VIH).

22. En partenariat avec la Commission des droits de l'homme et de la justice administrative et d'autres organismes des Nations Unies, le PNUD adoptera une approche fondée sur les droits humains, qui fonctionne avec les détenteurs de droits et de devoirs et qui s'appuie sur le principe de réalisation des droits économiques et sociaux pour renforcer la protection des droits fondamentaux de tous les segments de la société, en particulier les femmes et les personnes handicapées. Le PNUD collaborera – dans le cadre de sa contribution à la réalisation de l'objectif de développement durable n° 3, en tirant parti de ses atouts mondiaux et régionaux, et en partenariat avec le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et le Gouvernement japonais – avec la Commission ghanéenne de lutte contre le sida et le Service de santé ghanéen pour renforcer les systèmes de santé et améliorer l'accès équitable et les droits des groupes vulnérables aux services de santé, en particulier ceux liés au VIH/sida et aux maladies non transmissibles et infectieuses.

23. Pour faire face aux défis liés à l'augmentation de la criminalité transnationale organisée et à l'instabilité politique dans les pays voisins, qui a entraîné une augmentation du nombre de personnes déplacées et d'immigrants illégaux, le PNUD continuera à s'appuyer sur son rôle de chef de file reconnu dans le domaine de la consolidation de la paix et continuera à étendre sa portée aux conseils de paix régionaux, à la société civile, aux organisations communautaires et aux autres acteurs de la paix. En collaboration avec les Gouvernements japonais, allemand et suédois, le PNUD renforcera les efforts de prévention et de médiation des conflits en cours et émergents qui peuvent impliquer l'extrémisme violent, les groupes d'autodéfense politiques et les conflits opposant les éleveurs aux agriculteurs, ainsi que la lutte contre le terrorisme et la criminalité dans le pays et la sous-région. Une collaboration avec les organismes des Nations Unies concernés et d'autres partenaires sur des interventions relatives aux programmes sera nécessaire pour renforcer la fonctionnalité de l'architecture de paix et mettre en œuvre des mesures visant à promouvoir la cohésion sociale au niveau régional. Le PNUD soutiendra également la création d'un environnement favorable à la promotion de l'inclusion des femmes et des jeunes dans les processus de consolidation de la paix, au renforcement des capacités, au dialogue, à la participation significative et au soutien direct aux jeunes artisans de la paix en tant qu'exécutants des initiatives de consolidation de la paix,

⁸ Voir <https://inff.org/report/governance-and-coordination-report>.

conformément à l'objectif de développement durable n° 16 et aux résolutions 1325, 2250, 2419 et 2535 du Conseil de sécurité des Nations Unies.

III. Administration du programme et gestion des risques

24. Le présent descriptif de programme de pays donne un aperçu de la contribution du PNUD aux résultats nationaux et constitue le principal moyen de rendre compte, au Conseil d'administration, de la mesure dans laquelle les résultats correspondent aux objectifs fixés et de l'utilisation des ressources allouées au programme. La manière dont les directeurs de programme au niveau du pays, de la région et du siège doivent rendre compte des activités qu'ils mènent dans le cadre du programme de pays est précisée dans les politiques et procédures relatives aux programmes et aux opérations du PNUD ainsi que dans le cadre régissant les contrôles internes.

25. Le programme sera exécuté sur le plan national. Si nécessaire, l'exécution nationale peut être remplacée par l'exécution directe pour tout ou partie du programme en cas de force majeure. La politique harmonisée concernant les transferts de fonds sera appliquée en coordination avec les autres entités des Nations Unies de façon à gérer les risques financiers. Les définitions et la classification des coûts afférents aux activités de programme et aux activités destinées à renforcer l'efficacité du développement seront appliquées aux différents projets concernés.

26. En outre, le PNUD s'appuiera sur l'expertise des centres de services régionaux et du siège pour les services consultatifs nécessaires. La responsabilité du programme sera axée sur les résultats du développement, l'utilisation des ressources du programme ainsi que la durabilité des investissements en matière de développement.

27. Les défis du financement lié au développement dans l'environnement de pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure du Ghana ont déplacé le financement de l'aide vers le commerce et les investissements, avec un risque potentiel pour les efforts de mobilisation des ressources pour atteindre les niveaux de recettes prévus. Les défis peuvent être décuplés par le conflit entre l'Ukraine et la Russie et la déviation du financement du développement d'autres régions, y compris l'Afrique, qui peuvent tous avoir un impact sur la mise en œuvre des activités prévues. Pour faire face aux insuffisances potentielles des apports d'aide et saisir les nouvelles possibilités qui se présentent, le PNUD explorera de nouveaux types de financement, de partenariats et de collaborations, tout en soutenant le travail analytique sur l'élargissement des marges de manœuvre budgétaires, y compris les sources de financement innovantes du secteur privé et des donateurs non traditionnels. Le PNUD usera de sa force d'entraînement pour susciter des partenariats avec des institutions bilatérales ou multilatérales. Tandis que la taille du programme devrait augmenter considérablement dans le nouveau cycle, le PNUD appliquera la diligence raisonnable dans le secteur privé et la politique de diligence voulue en matière de droits humains pour éviter les risques opérationnels et de réputation. Les mesures seront progressivement modifiées pour permettre au PNUD de prendre en considération les nouveaux défis.

28. Les risques politiques et les éventuelles flambées de conflits latents ou émergents peuvent avoir des retombées négatives sur la mise en œuvre des projets prévus dans les communautés touchées. Le PNUD gèrera ce risque en analysant en permanence l'environnement opérationnel, en renforçant la collaboration avec les autorités nationales et en renforçant les mécanismes d'alerte et d'intervention rapides. Le programme sera suffisamment souple pour s'adapter à l'évolution des contextes, aux réformes du système des Nations Unies pour le développement et au nouveau plan stratégique du PNUD.

29. Les menaces sanitaires potentielles résultant d'une mauvaise gestion de l'assainissement, des épidémies sanitaires régionales et nationales, des catastrophes liées au climat et des retombées environnementales délétères liées à l'exploitation minière non réglementée seront traitées par une collaboration volontariste avec les autorités nationales et les entités régionales afin d'améliorer l'environnement politique, de promouvoir le respect des lois environnementales nationales et, si possible, de renforcer la résilience des institutions et des communautés locales. Les efforts de redressement en cours liés à la pandémie de COVID-19 et à ses implications socioéconomiques spécifiques seront renforcés par une collaboration soutenue avec l'État, l'équipe de pays des Nations Unies et les partenaires de développement au niveau des politiques et des programmes. Le PNUD fera également respecter les principes d'assurance qualité, appliquera ses normes sociales et environnementales, entreprendra un suivi régulier et utilisera le mécanisme d'examen semestriel pour évaluer les risques du programme et mettre en place des mesures d'atténuation.

IV. Contrôle de l'exécution et évaluation du programme

30. Le contrôle de l'exécution et évaluation du programme sera guidé par les politiques et procédures pertinentes du PNUD, et les indicateurs du cadre de résultats du descriptif de programme de pays, qui sont tirés du cadre de partenariat et du plan stratégique du PNUD, 2022-2025.

31. Conformément aux recommandations de l'évaluation indépendante du programme de pays pour que le bureau de pays renforce ses systèmes de suivi et d'évaluation afin de fournir des données factuelles sur la progression des résultats par rapport aux objectifs et de générer des renseignements sur les résultats ainsi que sur les changements au niveau des produits directement liés aux contributions du PNUD, le bureau de pays développera et mettra en œuvre un plan de suivi et évaluation complet pour le nouveau programme de pays. Le PNUD mettra en œuvre le système d'assurance qualité du projet et développera les capacités de suivi et évaluation tenant compte des questions de genre. En outre, le bureau de pays organisera des réunions de synthèse périodiques avec les partenaires pour évaluer les progrès.

32. Le PNUD s'appuiera également sur les capacités de suivi et évaluation des institutions académiques et de recherche de renom du Ghana, ainsi que sur l'organisme de statistique national pour mener des enquêtes et contribuer aux évaluations, aux notes d'orientation et aux rapports. Une partie du budget-programme sera affectée à ces activités. Un marqueur genre sera appliqué aux résultats et utilisé pour suivre les budgets et les dépenses du descriptif de programme de pays afin d'améliorer la planification et l'allocation des ressources en matière d'égalité des genres. Au niveau des résultats du Plan-cadre de coopération, le suivi et évaluation sera assuré par des groupes de résultats interinstitutions, ainsi que par des évaluations finales et à mi-parcours du Plan-cadre de coopération et du descriptif de programme de pays.

33. Le plan d'évaluation figurant en annexe du présent descriptif de programme de pays est formulé en vue de renforcer la transparence, l'apprentissage, la responsabilité des résultats dans les domaines prioritaires du descriptif et de tirer les enseignements nécessaires pour améliorer la programmation. Ce plan est conforme à la section II de la politique d'évaluation du PNUD et sera révisé périodiquement pour tenir compte des changements apportés au cours du cycle de mise en œuvre du descriptif de programme de pays.

34. Le plan d'évaluation sera régulièrement révisé et mis à jour. Les évaluations seront sélectionnées, planifiées et réalisées pour mesurer les progrès et les résultats à des fins d'apprentissage et de responsabilisation. Les conclusions et les

recommandations de toutes les évaluations seront utilisées pour améliorer la conception et la mise en œuvre des projets, des portefeuilles et des programmes, et serviront de base aux décisions visant à apporter les ajustements nécessaires au cours de la phase de mise en œuvre, tout en garantissant la responsabilité effective des parties prenantes. En outre, les évaluations seront utilisées pour renforcer la qualité du partenariat pour la mobilisation des ressources afin d'élargir la portée des interventions clés pour un impact accru.

Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour le Ghana (2023-2027)

Priorité ou objectif du pays : Construire un pays écologique, inclusif et prospère qui crée des possibilités pour tous

Réalisation 1 énoncée dans le Plan-cadre de coopération (ou équivalent) faisant intervenir le PNUD : D'ici à 2025, la population du Ghana, en particulier les femmes, les jeunes, les personnes handicapées et les personnes les plus défavorisées, bénéficiera d'une économie inclusive et transformée qui créera des emplois décents et des moyens de subsistance durables en réduisant les inégalités.

Réalisation correspondante du plan stratégique : Transformation structurelle accélérée, notamment les transitions verte, inclusive et numérique

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)</i>
<p>Indicateur : Proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges qui souffrent d'une forme ou l'autre de pauvreté, telle que définie par chaque pays (indicateur de l'objectif de développement durable 1.2.1.).</p> <p>Niveau de référence : Total : 45,6 % (2020) Hommes chefs de famille : 47,7 % (2020) Femmes chefs de famille : 40,6 % (2020)</p> <p>Niveau cible : Total : 40,6 % (2025) Hommes chefs de famille : 42,7 % (2025) Femmes chefs de famille : 35,6 % (2025)</p> <p>Indicateur : Taux de chômage, par sexe, âge et situation au regard du handicap (indicateur de l'objectif de</p>	<p>Source des données : Indice multidimensionnel de l'enfance au Ghana et indice multidimensionnel de la pauvreté au Ghana</p> <p>Fréquence de la collecte : tous les quatre ans</p> <p>Entité responsable : service statistique du Ghana</p> <p>Source des données : à déterminer</p> <p>Fréquence de la collecte : à déterminer</p>	<p>Produit 1.1 : Environnement favorable à l'amélioration de la productivité des microentreprises et petites et moyennes entreprises dirigées par des jeunes et des femmes.</p> <p>Indicateur 1.1.1 : nombre de stratégies et de solutions numériques favorables, inclusives et sensibles à la dimension de genre, élaborées et mises en œuvre pour accroître la productivité des microentreprises et petites et moyennes entreprises.</p> <p>Niveau de référence : 3 (2021) Niveau cible : 50 (2027)</p> <p>Source des données : rapports du Ministère du commerce et de l'industrie/Ministère des finances et déclaration budgétaire du Ghana.</p> <p>Fréquence de la collecte : annuelle</p> <p>Indicateur 1.1.2 : nombre d'institutions ayant renforcé leurs capacités à fournir aux microentreprises et petites et moyennes entreprises des services adéquats en matière de réglementation ou de développement des affaires.</p> <p>Niveau de référence : 8 Niveau cible : 20</p> <p>Source des données : Rapports de projets du PNUD, Comité national de planification du développement, GEA, rapports du Ministère du commerce et de l'industrie.</p> <p>Fréquence de la collecte : annuelle</p>	<p>Commission nationale de planification du développement, Ministère des finances, Ministère du commerce et de l'industrie, Service statistique du Ghana, Ghana Enterprise Agency (GEA), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Fonds international de développement agricole (FIDA), Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU)</p>	<p>Ressources ordinaires : 500 000 Autres ressources : 7 000 000</p>

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)
<p>développement durable 8.5.2.).</p> <p>Niveau de référence : à déterminer</p> <p>Niveau cible : à déterminer</p> <p>Indicateur : Réduction des émissions nationales de dioxyde de carbone par rapport au scénario du statu quo.</p> <p>Niveau de référence : 46,69 MtCO₂e⁹ (2019)</p> <p>Niveau cible : 59,79 MtCO₂e (2025)</p> <p>Indicateur : Surface des terres dégradées, en proportion de la surface terrestre</p> <p>Niveau de référence : 7 963 900 ha (2020)</p> <p>Niveau cible : 3 706 950 (2025)</p>	<p>Responsabilité : à déterminer</p> <p>Source des données : Communications et rapports biennaux actualisés du Ghana soumis au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques</p> <p>Fréquence de la collecte : biennale</p> <p>Responsabilité : le Ministère de l'environnement, des sciences, de la technologie et de l'innovation et l'Agence de protection de l'environnement.</p>	<p>Produit 1.2. : Renforcement des capacités institutionnelles pour promouvoir des financements ou investissements publics et privés innovants pour une diversification économique durable.</p> <p>Indicateur 1.2.1 : Nombre d'institutions ayant une capacité renforcée à promouvoir des financements ou investissements publics et privés innovants.</p> <p>Niveau de référence : 1 (2021)</p> <p>Niveau cible : 3 (2027)</p> <p>Source des données : rapport du Ministère des finances</p> <p>Fréquence de la collecte : annuelle</p> <p>Produit 1.3 : Remise en état des paysages dégradés (réserves et hors réserves) à travers des partenariats publics et privés pour les populations et la planète.</p> <p>Indicateur 1.3.1 : Nombre d'hectares de terres ou de forêts dégradées faisant l'objet d'une gestion améliorée (par l'intermédiaire du système taungya modifié), zones de gestion des ressources communautaires (CREMA) qui contribuent à la réduction des émissions de CO₂.</p>	<p>Autorité nationale pour la jeunesse ; Ministère de la jeunesse et des sports, Ministère des finances, GEA, Programme national pour l'innovation et l'entrepreneuriat, Ministère du commerce et de l'industrie, Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) et ONUDI</p> <p>Ministère des terres et des ressources naturelles, Commission forestière, Agence de protection de l'environnement, Ministère de l'environnement, des sciences, de la technologie et de l'innovation, assemblées métropolitaines, municipales</p>	<p>Ressources ordinaires : 615 000</p> <p>Autres ressources : 7 000 000</p> <p>Ressources ordinaires : 600 000</p> <p>Autres ressources : 22 000 000</p>

⁹ L'unité de mesure est la tonne métrique d'équivalent dioxyde de carbone.

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)
<p>Fréquence de la collecte : annuelle, biennale</p> <p>Responsabilité : Comité des finances</p>	<p>Niveau de référence : 124 096 ha (2021) Niveau cible : 730 000 ha (2027) Source des données : Comité des finances</p> <p>Fréquence de la collecte : annuelle</p> <p>Indicateur 1.3.2 : Tonnes d'équivalent dioxyde de carbone (t CO₂eq) réduites ou évitées (y compris l'augmentation des suppressions). Niveau de référence : 0 tCO₂e (2021) Niveau cible : 4,5 millions de tCO₂e (2027) Source des données : Comité des finances, communications du Ghana et rapports biennaux actualisés à la CCNUCC. Fréquence de la collecte : annuelle</p>	<p>et de district, institutions de recherche, organisations de la société civile, autorités coutumières, Ghana Cocoa Board, Secrétariat d'État à l'économie, Union européenne, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), autres partenaires de développement</p>	<p>Ressources ordinaires : 600 000</p> <p>Autres ressources : 12 000 000</p>	
	<p>Produit 1.4 : Les communautés sont en mesure d'adopter des systèmes pour intégrer le changement climatique et les considérations environnementales dans la gestion des ressources naturelles (par exemple, la forêt et la terre) et les activités de subsistance.</p>	<p>Ministère des terres et des ressources naturelles, Comité des finances, Agence de protection de l'environnement, assemblées métropolitaines, municipales et de district, institutions de recherche, organisations de la société civile et autorités coutumières</p>		
	<p>Indicateur 1.4.1 : Nombre de zones de gestion des ressources communautaires ou de structures similaires de gestion des paysages établies et rendues opérationnelles. Niveau de référence : 49 Niveau cible : 60 Source des données : Rapports de la Commission forestière Fréquence de la collecte : annuelle.</p>			
	<p>Indicateur 1.4.2 : Nombre d'hommes et de femmes bénéficiant de l'adoption de moyens de subsistance diversifiés et résistants au climat. Niveau de référence : Femmes : 3 600 (2021) Hommes : 2 400 (2021) Niveau cible : Femmes : 15 600 (2027) Hommes : 5 200 (2027) Source des données : Rapports de la Commission forestière</p>			

Indicateurs de réalisation,
niveaux de référence et niveaux
cibles

Source des données, fréquence
de la collecte et entité responsable

Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)

Principaux partenaires ou cadres
de partenariat

Montant indicatif
des ressources,
par réalisation
(en dollars des États-Unis)

Fréquence de la collecte : annuelle

Indicateur 1.4.3 : Nombre de districts dotés de plans de développement intégrant le changement climatique et les considérations environnementales.

Niveau de référence : 10 (2021)

Niveau cible : 50 (2025)

Source des données : Rapports de la Commission nationale de planification du développement

Fréquence de la collecte : annuelle

Produit : 1.5 : Plans ou politiques fondés sur la connaissance des risques et des données probantes et solutions innovantes élaborés et financés aux niveaux national et infranational pour une action climatique tenant compte des questions de genre, une économie verte et circulaire, conformément aux conventions internationales.

Indicateur 1.5.1 : Nombre d'instruments financiers innovants élaborés et mis en œuvre pour l'agriculture intelligente face au climat, la transition énergétique juste et la réduction des risques de catastrophe.

Niveau de référence : 0 (2021)

Niveau cible : 4 (2027)

Source des données : Communication nationale sur la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et Rapport biennal au titre de la transparence

Fréquence de la collecte : annuelle

Indicateur 1.5.2 : Nombre de partenariats avec des acteurs étatiques et non étatiques pour des services environnementaux établis et mis en œuvre.

Niveau de référence : 14 (2021)

Niveau cible : 30 (2027)

Source des données : Rapports du Ministère de l'environnement, des sciences, de la technologie et de l'innovation

Fréquence de la collecte : annuelle

Indicateur 1.5.3 : Mesure dans laquelle des mesures politiques tenant compte des questions de genre

Ministère de l'environnement, des sciences, de la technologie et de l'innovation, Association of Ghana Industries, Ghana Recycling Initiative by Private Enterprises, Ministère du gouvernement local et du développement rural, Ministère de l'assainissement et des ressources en eau, Accra Metropolitan Assembly, assemblées métropolitaines, municipales et de district, Fédération des entreprises privées, UNICEF, ONUDI, institutions de recherche, organisations de la société civile, partenaires de développement, ambassade des Pays-Bas au Ghana, ambassade du Canada, Allemagne, Suède, Suisse, Agence de protection de l'environnement

Ressources ordinaires : 600 000
Autres ressources : 12 000 000

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)</i>
		(gouvernance, mécanismes de financement et capacités institutionnelles) sont formulées et mises en œuvre dans le cadre de l'action climatique et de l'économie verte et circulaire. Niveau de référence : 2 (très partiellement) Niveau cible : 3 (partiellement) Source des données : Rapports du Ministère de l'environnement, des sciences, de la technologie et de l'innovation Fréquence de la collecte : annuelle		

Objectif du pays : Un système politique démocratique qui maintient un pays stable, uni et sûr, qui est axé sur les enjeux, l'être humain, les résultats et tenu de rendre des comptes à la population

Réalisation 3 énoncée dans le Plan-cadre de coopération : D'ici à 2025, la population ghanéenne bénéficiera d'institutions et de systèmes de gouvernance transparents, responsables et inclusifs, y compris de services numériques intégrés de qualité, pour une société pacifique, solidaire et équitable.

Réalisation du plan stratégique : Transformation structurelle accélérée, notamment les transitions verte, inclusive et numérique

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)</i>
Indicateur : Niveau de confiance des citoyens dans les institutions	Source des données : Rapport d'enquête Afrobarometer	Produit 2.1 : Institutions et processus démocratiques renforcés pour une sphère publique inclusive et ouverte avec une participation du public accrue.	Ministère de la gouvernance locale, comité interministériel sur le gouvernement local, assemblées métropolitaines, municipales et de district, Commission de la fonction publique, Commission nationale de planification du développement, Ministère du genre et de la protection sociale, Protection sociale et de l'enfance, Autorité nationale pour la jeunesse, Ministère de l'intérieur, Commission électorale, Organisations de la société civile	Ressources ordinaires : 500 000 Autres ressources : 5 500 000
Niveau de référence : (2020) Parlement – 50,6 % CE - 52,9 % Administration locale – 41,3 % Police – 39 % Forces armées du Ghana – 72,9 % Tribunaux – 47,9 % Niveau cible : (2025) Parlement – 60 % CE – 55,9 % Administration locale – 46,3 %	Fréquence de la collecte : biennale Entité responsable : Centre pour le développement démocratique du Ghana	Indicateur 2.1.1 : Nombre de stratégies mises en œuvre aux niveaux national et infranational pour promouvoir des espaces inclusifs afin de faire progresser la prise de décision et la participation des femmes et des jeunes à la vie publique. Niveau de référence : 5 (2021) Niveau cible : 10 (2027) Source des données : Rapports du Ministère du genre, de l'enfance et de la protection sociale Fréquence de la collecte : annuelle Indicateur 2.1.2 : Nombre de mécanismes mis en place pour renforcer l'agilité et l'efficacité du secteur public en vue d'améliorer la prestation de services. Niveau de référence : 0 (2022) Niveau cible : 5 (2027)		

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)</i>
Police – 55 % Forces armées du Ghana – 75 % Tribunaux – 50 %		Source des données : Rapports des assemblées métropolitaines, municipales et de district Fréquence de la collecte : annuelle	partenaires de développement, ambassade des Pays-Bas au Ghana, ambassade du Canada, Agence allemande de coopération internationale, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP).	
Indicateur : Nombre de personnes considérant qu'il n'y a pas de danger à se déplacer seules à pied dans leur zone de résidence une fois la nuit tombée (indicateur de l'objectif de développement durable 16.1.4).	Source des données : Enquête sur le niveau de vie au Ghana	Produit 2.2 : Les communautés et les infrastructures pour la paix sont en mesure d'adopter des systèmes de résilience, d'action précoce et de prévention.	National Peace Council, Commission nationale sur les armes légères et de petit calibre, organisations de la société civile, Centre de fusion de la sécurité nationale, Organisation internationale pour les migrations (OIM), FNUAP, Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD), UNICEF, les partenaires de développement et l'ambassade des Pays-Bas au Ghana	Ressources ordinaires : 404 000 Autres ressources : 4 000 000
Niveau de référence : 37,4 % (2019) – se sentent très en sécurité 45,3 % (2019) – se sentent modérément en sécurité Niveau cible : 40,7 % (2025) – se sentent très en sécurité 42 % (2025) – se sentent modérément en sécurité	Fréquence de la collecte : tous les quatre ans Entité responsable : service statistique du Ghana	Indicateur 2.2.1 : Mesure dans laquelle des mesures d'action précoce sont adoptées pour gérer les conflits actuels et émergents. Niveau de référence : Niveau 2 : très partiellement Niveau cible : Niveau 3 : modérément Source des données : Rapports de la Commission nationale de planification Fréquence de la collecte : annuelle		
Indicateur : Mesure dans laquelle les institutions nationales pour les droits de l'homme du Ghana sont conformes aux Principes de Paris (indicateur de l'objectif de développement durable 16.a.1).	Source des données : Rapports d'activité annuels	Indicateur 2.2.2 : nombre d'initiatives et de plans d'action communautaires et transfrontaliers tenant compte de la dimension de genre, mis en place pour renforcer la résilience et la prévention des conflits. Niveau de référence : National 2 (2021) ; Infranational 5 (2021) Niveau cible : National 4 (2027) ; Infranational 10 (2027) Source des données : Rapports de la Commission nationale de planification/GNACSA Fréquence de la collecte : annuelle		
Échelle : 0 – Non conformes 1 – Partiellement conformes	Fréquence de la collecte : annuelle	Indicateur 2.2.3 : nombre d'organisations, de mouvements et de réseaux de femmes et de jeunes au niveau infranational ayant une capacité renforcée en matière de prévention des conflits, de résilience et d'intérêt national. Niveau de référence : Femmes : 3, Jeunes : 3 (2021)		

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)</i>
<p>2 – Plutôt conformes 3 – Entièrement conformes Niveau de référence : 1 (2022) Niveau cible : 2 (2025)</p>	<p>Entité responsable : Commission des droits de l’homme et de la justice administrative, Amnesty International Ghana</p>	<p>Niveau cible : Femmes : 6, Jeunes : 6 (2027) Source des données : Rapports de la Commission nationale de planification Fréquence de la collecte : annuelle</p> <p>Produit 2.3 : Renforcement des systèmes de gouvernance locale pour accroître les perspectives socioéconomiques, la fourniture de services de base inclusifs et tenant compte des questions genre, la transparence et la responsabilité.</p> <p>Indicateurs 2.3.1 : nombre de nouvelles mesures mises en œuvre pour renforcer la souplesse et la réactivité des institutions de gouvernance locale afin d’améliorer la prestation de services et la responsabilité. Niveau de référence : 0 (2021) Niveau cible : 20 (2027) Source des données : Rapports des services du gouvernement local Fréquence de la collecte : annuelle</p> <p>Indicateur 2.3.2 : nombre d’organisations de la société civile ciblant les femmes et les jeunes ayant une capacité accrue à participer aux processus de gouvernance au niveau local. Niveau de référence (2021) : 1 organisation de la société civile (ciblant les jeunes), 2 organisations de la société civile (ciblant les femmes) Niveau cible (2027) : 6 organisations de la société civile (ciblant les jeunes), 4 organisations de la société civile (ciblant les femmes) Source des données : Rapports du service statistique du Ghana Fréquence de la collecte : annuelle</p> <p>Produit 2.4 : Renforcement des capacités de gouvernance économique, notamment en matière de gestion des ressources naturelles, afin de contribuer à la cohésion sociale et à la réalisation des dividendes économiques de la gouvernance démocratique.</p> <p>Indicateur 2.4.1 : Nombre d’initiatives mises en œuvre aux niveaux national et infranational pour améliorer</p>	<p>Ministère de la gouvernance locale, comité ministériel sur le gouvernement local, assemblées métropolitaines, municipales et de district, services du gouvernement local, universités, organisations de la société civile, secteur privé et UNICEF</p> <p>Commission des droits de l’homme et de la justice administrative, Service judiciaire, Ministères, départements et agences (MDA), Autorité nationale pour la jeunesse, Ministère du genre, de l’enfance et de la protection sociale, ONU</p>	<p>Ressources ordinaires : 500 000 Autres ressources : 10 000 000</p> <p>Ressources ordinaires : 300 000 Autres ressources : 3 500 000</p>

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)</i>
		<p>l'environnement favorable à la gouvernance économique et des ressources naturelles.</p> <p>Niveau de référence : National : 0 (2021) Infranational : 0 (2021)</p> <p>Niveau cible : National : 2 (2027) Infranational : 3 (2027)</p> <p>Source des données : rapports de la Commission nationale de planification du développement et budgets composés des assemblées métropolitaines, municipales et de district</p> <p>Fréquence de la collecte : annuelle</p> <p>Indicateur 2.4.2 : Nombre de femmes et de jeunes et de leurs réseaux engagés dans l'écosystème de gouvernance des ressources économiques et naturelles.</p> <p>Niveau de référence (2021) : 0 réseau Niveau cible (2027) : 5 réseaux</p> <p>Source des données : Rapports de la Commission nationale de planification du développement</p> <p>Fréquence de la collecte : annuelle</p> <p>Produit 2.5 : Politiques et stratégies élaborées et mises en œuvre pour des services de santé équitables à destination de l'ensemble de la société, en particulier les personnes vulnérables.</p> <p>Indicateur 2.5.1 : Nombre de solutions numériques introduites pour accélérer la fourniture de services de santé équitables aux personnes vulnérables et marginalisées.</p> <p>Niveau de référence : 1 (2021) Niveau cible : 3 (2027)</p> <p>Source des données : Rapport de la Commission nationale de planification du développement et du GHS</p> <p>Fréquence de la collecte : annuelle</p> <p>Indicateur 2.5.2 : Nombre d'établissements de santé ayant renforcé leur capacité à fournir des services non discriminatoires à tous.</p> <p>Niveau de référence : 4 (2021) Niveau cible : 8 (2027)</p>	<p>Femmes, Organisation internationale du Travail (OIT), FNUAP, ONUSIDA, Programme national de lutte contre le sida, Commission ghanéenne de lutte contre le sida, Comité de coordination interministériel sur la mise en œuvre de l'Examen périodique universel, Ministère de la santé, Service de santé ghanéen (GHS), acteurs non étatiques et Ministère des terres et des ressources naturelles</p>	

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)</i>
		<p>Source des données : rapport du Service de santé ghanéen</p> <p>Fréquence de la collecte : annuelle</p> <p>Produit 2.6 : Renforcement des capacités nationales en matière de planification, de budgétisation et de systèmes de données pour la mise en œuvre des objectifs de développement durable, y compris le suivi et la communication des indicateurs.</p> <p>Indicateur 2.6.1 : Nombre de stratégies mises en œuvre pour générer des données en vue de la mise en œuvre des objectifs de développement durable et de l'établissement de rapports.</p> <p>Niveau de référence : 5 (2021)</p> <p>Niveau cible : 10 (2027)</p> <p>Source des données : Rapport d'examen national volontaire</p> <p>Fréquence de la collecte : biennale</p>		